



VILLE DE WASSELONNE

LISTE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026

N° de la délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
120/2026	Désignation du secrétaire de séance	APPROUVEE
121/2026	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2026	APPROUVEE
122/2026	Compte-rendu du Maire sur les décisions prises par délégation	APPROUVEE
123/2026	Information au titre des virements de crédits	APPROUVEE
124a/2026	Indemnités de fonction – Fixation et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale	APPROUVEE
124b/2026	Indemnités de fonction – Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe	APPROUVEE
125/2026	Budget communal – Décision modificative n° 3	APPROUVEE
126/2026	Allocation de subventions • AAPPMA	APPROUVEE
127/2026	Facturation des consommations de stationnement des forains – Foires de printemps et d'août 2025	APPROUVEE
128/2026	Cessions immobilières à l'euro symbolique et établissement du plan d'amortissement de la subvention d'équipement correspondante	APPROUVEE
129/2026	Régie de recettes « Manifestations, navette et livres » - Fixation des participations seniors	APPROUVEE
130/2026	Contribution communale au Fonds de Solidarité pour le logement de la CeA	APPROUVEE
131/2026	Plan Départemental Des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) Alsace	APPROUVEE
132/2026	Affaires immobilières – Immeuble sis 33, 35, 37, 39 et 41 rue du Général de Gaulle à Wasselonne – Appel à l'EPF • Convention de portage foncier • Convention de mise à disposition de bien pour usage	APPROUVEE
133/2026	Chasse communale – Lot n° 2 – Cession des droits	APPROUVEE
134/2026	Personnel communal – Création de poste permanent	APPROUVEE

L'ensemble des délibérations ont été examinées en séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2026.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune – lorsqu'il existe – dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.